



EDITO

Le BOOM ! N°3 aurait dû être un document exempt de tout esprit polémique et devait essentiellement présenter les contre-propositions de l'opposition municipale aux projets démesurés d'André LESVEN.

Hélas ! Dans la récente édition du Mouez Plougerne 2008-2009 l'opposition a fait l'objet de violentes attaques politiciennes, auxquelles nous avons souhaité répondre, afin de permettre aux Plouguernéennes et Plouguernéens de disposer de tous les éléments d'information sur ce qui se passe dans leur commune.

Ensuite, en toute connaissance de cause, il appartient à chacune et à chacun de se forger sa propre opinion. Bonne lecture de ce nouveau numéro du BOOM !

« Fête » nationale....

Les festivités organisées par la commune pour le 14 juillet se sont déroulées dans un silence assourdissant !

Comme l'année dernière, et l'année d'avant...

C'est sans doute ce qu' André LESVEN appelait dans sa profession de foi électorale du 20 février 2008 la « pérennisation des animations » !

Domage pour les touristes et les Plouguernéens !

QUELS EQUIPEMENTS POUR NOTRE COMMUNE ?

NOTRE ANALYSE

1. La salle de spectacles à 4,8 millions € sera un gouffre financier pour notre commune :

- Le remboursement de l'emprunt coûtera au minimum **160 000 € par an**
- Le coût de fonctionnement sera très lourd : salaires du personnel (directeur, assistant, technicien, ouvrier d'entretien), frais de montage des spectacles, d'entretien, de chauffage, d'électricité...

En conséquence, et même en étant très optimiste, le montant des recettes sera très loin de couvrir les dépenses : **il restera chaque année au moins 150 000 € à la charge de la commune !**

De plus, la concurrence sera rude :

- Lesneven a déjà un centre culturel actif et va en aménager un second ;
- Une salle culturelle est prévue à Plabennec !
- Une nouvelle salle de **500 places sera opérationnelle à Brest en juin 2011 !**

Enfin la situation géographique excentrée de notre commune est, à l'évidence, un facteur très défavorable : comment croire que les habitants de St Pol-de-Léon, de Cléder ou de Plouescat viendront à Plouguerneau voir un spectacle ?

2. Les installations sportives doivent être améliorées.

Le club de gymnastique féminin n'a pas de salle, ceux d'aïkido, de judo... non plus, les vestiaires du foot sont trop petits et les rugbymen jouent sur un terrain de fortune au Grouaneg !

3. Les bâtiments communaux ne sont pas entretenus et se délabrent.

La toiture de la salle Jean TANGUY est à remplacer ; les locaux d'hébergement de la maison communale ne sont pas aux normes pour accueillir des adolescents.

En conséquence, nous proposons :

- De revenir à un programme d'équipements conçus pour nos associations et compatibles avec nos moyens financiers ;
- De rénover les bâtiments existants.

NOS SIX PROPOSITIONS

1. Construction d'une salle culturelle de 950 m² qui coûterait moins de 1,7 million € (La surface du projet du maire est de 1750 m² pour 4,8 millions €). Notre projet comprendrait :

- Une salle de 450 m² divisible en deux parties par une cloison amovible phonique, avec parquet bois pour permettre aux associations de danse d'exercer leur activité dans de bonnes conditions ;
- Une scène de 120 m² accessible depuis un quai de déchargement, avec loges, vestiaires-sanitaires et rangements ;
- Un hall de 150 m² avec bar et sanitaires ;
- Un bureau et des locaux techniques ;
- Un espace pour la mise en place de gradins amovibles si cet équipement s'avérait nécessaire par la suite.

Cette salle serait d'abord destinée aux Plouguernéens et aux associations de notre commune (Ar-Vro-Bagan, Ecomusée, chorales, danses, école de musique...) et à des expositions, des projections, lotos ...

Elle pourrait aussi, en fonction de sa disponibilité, être utilisée pour l'organisation de spectacles ou de concerts

Le coût à la charge de la commune qui se limiterait aux dépenses de nettoyage (7h/semaine), de chauffage et d'électricité, peut être estimé à **15 000€ par an (à comparer aux 150 000€ mentionnés plus haut !)**

Nous précisons qu'une salle similaire existe et fonctionne, à la satisfaction de tous, à 20 km de Plouguerneau.

2. Remise à neuf de la maison communale

- Rénovation des sanitaires du rez-de-chaussée ;
- Aménagement au 1er étage d'un hébergement, accueillant et aux normes ;
- Aménagement au second étage de salles permettant de recevoir des cours de musique, des réunions ...
- Réfection de la toiture ;
- Création d'un ascenseur pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

3. Rénovation et extension de la salle Jean Tanguy

- **Renforcement de la charpente et remplacement de la toiture vétuste en amiante ciment par une toiture neuve en bacs acier ;**
- **Réfection intérieure** : rénovation des sanitaires, peinture ;
- **Construction d'une salle de 200 m²**, destinée aux activités de gymnastique et d'aïkido, avec vestiaires sanitaires séparés hommes-femmes.

4. Rénovation de la salle polyvalente de Lilia

Réfection de l'étanchéité et réparation du revêtement de sol de la salle de sports.

5. Aménagement du terrain de rugby du Grouaneg

- Eclairage et mise aux normes du terrain pour qu'il obtienne une homologation permanente ;
- Construction d'un bâtiment vestiaires-sanitaires de 70 m².

6. Construction des vestiaires sur le terrain de foot

Construction d'un bâtiment vestiaires-sanitaires de 70 m².

LES AVANTAGES DE NOS PROPOSITIONS

- Elles répondent aux besoins de nos associations ;
- Elles permettent de rénover les équipements existants ;
- L'ensemble des travaux pourrait être achevé en juin 2013;
- Leur coût total est inférieur à la moitié de celui des projets LESVEN (voir le tableau ci-après).

COÛTS COMPARES	PROJETS LESVEN	PROPOSITIONS UPVS
1. Salle culturelle	4 749 000 € (1)	1 688 000 €
2. Rénovation de la maison communale	10 000 € (1)	536 000 €
3. Rénovation et extension de la salle Jean TANGUY	34 000 € (1)	654 000 €
4. Rénovation de la salle polyvalente de Lilia	rien de prévu (1)	36 000 €
5. Aménagement du terrain de rugby	rien de prévu (1)	198 000 €
6. Vestiaires terrain de foot	complexe sportif	117 000 €
Complexe sportif	2 558 000 € (1)	-
TOTAL	7 351 000 €	3 229 000 €

(1) : prévisions du Budget Primitif 2009 présenté au conseil municipal le 30 mars 2009.

Un élémentaire calcul de prévisions budgétaires pour les années 2008 à 2014 montre qu'avec les emprunts qu'André LESVEN devra contracter pour réaliser ses projets, la capacité de désendettement de notre commune (2) dépassera les **17 ans!** Quel héritage pour nos enfants et nos petits enfants ! Rappelez vous que celle de Plabennec est de 2 ans, celle de Lannilis de 3,5 ans, et qu'en 2001, lorsqu'il a été élu, celle de Plouguerneau était de **7 ans**, chiffre qu'il trouvait très excessif à cette époque ...!

Pour ne pas atteindre ce chiffre extravagant, le maire a le choix entre trois solutions : augmenter à nouveau les impôts, ne pas respecter ses engagements en repoussant la réalisation de certaines de ses promesses au-delà de mars 2014, ou adapter ses projets aux moyens financiers de la commune. C'est notre proposition.

Comme à notre habitude nous avons contrôlé tous les chiffres que nous vous communiquons. Vous pouvez consulter leurs justifications sur notre site unispourvousse.fr et nous sommes à votre disposition pour tous commentaires ou explications que vous pourriez souhaiter.

NOUS AVONS RELEVÉ DANS LE MOUEZ PLOUGERNE 2008-2009

DES PROVOCATIONS

1. André LESVEN ose écrire qu'il a « tendu la main » aux élus de l'opposition, alors que :

- Au moment de la désignation des représentants de la commune dans les différentes commissions ou organismes extérieurs comme la C.C.P.A. ou l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes des Abers, il a affirmé l'absolue prépondérance de son groupe en ne donnant à l'opposition que le strict minimum. C'était son droit et il l'a exercé...
- Dans le but d'informer la population, nous lui avons demandé d'établir, après chaque réunion du conseil municipal, un compte-rendu de séance dans lequel seraient mentionnées les interventions de tous les élus, y compris ceux de l'opposition : il a refusé et continue de refuser malgré nos demandes réitérées.
- Le sous-préfet a dû le rappeler à l'ordre par courrier pour qu'il mentionne dans le Règlement Intérieur du conseil municipal le droit de l'opposition à disposer d'un espace d'expression dans le Mouez Plougerne.

- Avant le Débat d'Orientation Budgétaire, séance imposée par la loi, il avait communiqué les informations explicatives et obligatoires aux seuls membres de la majorité. Nous avons dénoncé ce comportement illégal et il a été contraint de reporter le Débat ! (voir notre BOOM! n°1).

2. Il évoque une « envie belliqueuse de discussion politicienne » de l'opposition dans les réunions du conseil municipal.

Cette affirmation nous fait sourire. En effet les sujets importants, comme celui des investissements, ne font l'objet d'aucune discussion !

Le maire, ou l'un des élus de la majorité désigné par lui, lit son exposé. Il attend ensuite que les élus de l'opposition aient achevé de faire leurs remarques, puis il fait voter le texte prévu, en l'état, par une majorité docile. Les remarques de l'opposition ne figurent même pas au procès-verbal de séance !

DES AFFIRMATIONS ERRONEES

1. Il n'y a pas eu « d'explosion démographique » à Plouguerneau entre 1999 et 2006 : la population n'a augmenté que de 463 habitants (chiffre INSEE).

Par contre on constate aujourd'hui, et le maire le reconnaît, une nette diminution des demandes de permis de construire.

De plus la communauté de communes brestoise, BMO, a mis en place une politique attractive pour conserver et même accroître sa population.

Celle de Plouguerneau n'évoluera donc que « naturellement » dans les prochaines années. Raison de plus pour être mesuré dans nos investissements.

2. Il n'est pas exact d'écrire que la « grave crise économique handicape financièrement toutes les collectivités », car en ce qui concerne Plouguerneau :

- Les recettes vont s'accroître car les impôts ont été augmentés :

- Le coût des dépenses d'investissement sera moins élevé que prévu car la concurrence est plus sévère. Exemple récent, le réaménagement foncier du Grouaneg présenté au conseil municipal du 8 juillet 2009 pour un montant de 1 394 000 € a finalement été adjugé à 650 000 € ;

- Les dépenses de fonctionnement ne devraient pas augmenter car l'inflation prévue pour 2009 est quasi nulle ;

- Le remboursement partiel de la TVA par l'Etat se fera avec un an d'avance, ce qui améliorera la trésorerie de notre commune.

3. La commune ne dispose pas « de 30 chambres » pouvant accueillir des artistes, mais d'un hébergement vétuste d'une trentaine de lits répartis dans des cellules !

C'est pourquoi nous proposons la création d'un hébergement accueillant et aux normes au 1^{er} étage de la maison communale.

4. Nos différences d'appréciations avec le maire sur l'action publique ne sont pas « dérisoires » mais « fondamentales ».

Nous souhaitons une concertation étroite avec le conseil municipal, les associations et les Plouguerneens, avant toute décision ou action qui engage l'avenir. Le maire a une pratique diamétralement opposée. Quelques exemples :

- **Les noms de rues**

Pour éviter que vous n'habitiez allée des hortensias ou rue des alouettes il a fallu que la population réagisse fermement et que les médias nationaux s'en mêlent !

- **Des nouveaux panneaux de stationnement ont été mis en place à Kervenni et au Korejou.**

Aucune concertation, ni même une information du conseil municipal n'ont eu lieu.

Mais quelle photo dans le Télégramme !

- **Le réaménagement foncier du Grouaneg**

L'absence de concertation qui a entouré le réaménagement foncier du Grouaneg est un autre exemple criant.

Une association a dû se créer pour défendre les intérêts d'une partie des agriculteurs concernés et André LESVEN, peu content de les voir mettre en cause sa gestion, les a traînés devant les tribunaux.

Quel respect pour ses administrés ! Quel exemple de concertation et de démocratie !

Les agriculteurs ont été informés tardivement que les travaux de leurs parcelles ne seront pas pris en charge par la commune.

De plus, une réunion de coordination n'a été organisée que le 23 septembre, alors que certains agriculteurs avaient déjà commencé à démolir les talus depuis quelques mois!

Bref, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, André LESVEN n'a pas joué la carte de la concertation.

UNE NOUVELLE QUI FERA PLAISIR AUX SPORTIFS

Le maire annonce que le projet « entre maintenant dans sa phase de programmation » qui « sera réalisée en plusieurs tranches », sans précision, ni de coût, ni de date, ni de durée!

Il avait pourtant promis pendant sa campagne que tout serait achevé avant la fin de sa mandature !

Les sportifs devront sans doute attendre encore quelques années !

UN ARTICLE CONSTERNANT DE MESQUINERIE

sur l'utilisation des moyens de duplication de la collectivité.

Lors de l'impression du BOOM ! n° 1, boum! notre matériel est tombé en panne !

Fin mars, nous avons donc imprimé 586 feuilles sur les 3000 que nous devions sortir, avec l'appareil communal.

Le coût correspondant est le suivant :

Papier : 4,49€ (3,84€ la ramette de 500 feuilles.)

Encre : 31,25€ (80€ pour 1500 feuilles recto-verso.)

Total : 35,74€

Le maire écrit que « de tels agissements sont contraires à la loi ». Quelle loi ? Il n'en sait bien sûr rien! Alors il va soumettre cette grave affaire à « l'analyse juridique du cabinet d'avocats de la commune » !

A ce stade nous faisons plusieurs observations :

- UPVS est une des nombreuses associations de Plouguerneau. A ce titre et comme les autres, jusqu'à preuve du contraire, elle peut donc utiliser la photocopieuse de la commune ;

- Ni lui, ni son cabinet d'avocats, n'ont la compétence pour « juger » ce qui est légal ou ne l'est pas ;

- En utilisant partiellement le Mouez Plougerne « à des fins strictement politiciennes », il ne respecte pas « l'éthique » qu'il a lui-même définie !

Cet « incident » est bien sûr risible, mais il est surtout navrant, car il montre, une fois de plus, la conception très particulière que le maire a de la démocratie !

Il est vrai que sa vie de maire serait plus belle sans opposition !

ET ENFIN, un «Point sur l'état de la dette communale»... qui n'indique pas le montant de la dette !

André LESVEN aurait-il peur d'informer ses administrés des sommets qu'elle atteint ? (voir BOOM! n°2 de juin 2009)

Et que dire de ces 24 lignes fumeuses dans lesquelles il tente de se justifier, en évitant soigneusement de répondre à la seule et simple question que nous lui avons posée : **d'où provient la fameuse erreur ?**

Aussi, « pour que les choses soient très claires », nous lui adressons une lettre ouverte que vous trouverez en page 4.

Réagissez et faites vos observations ou suggestions en allant sur notre site: unispourvousservir.fr

LETTRE OUVERTE AU MAIRE DE PLOUGUERNEAU

Monsieur le maire,

Nous nous étonnons que vous publiiez en page 5 de votre Mouez Plougerne 2008 2009, un extrait du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2009, qui n'a pas encore été approuvé par votre conseil municipal. Mais vous nous amenez ainsi à vous répondre sur les deux points que vous abordez, ce que vous ne nous aviez pas laissé faire au cours de la séance du 8 juillet.

1. Utilisation des moyens de duplication de la collectivité

Vous écrivez que nous avons utilisé les moyens matériels de la collectivité à des « fins strictement politiciennes ». En réalité notre bulletin ne fait qu'informer précisément et régulièrement les Plouguernéens sur votre gestion de la commune. C'est sans doute ce qui vous gêne.

Vous qualifiez cette utilisation de « contraire à la loi » : ce n'est que votre avis car il n'est pas de votre compétence, mais de celle d'un juge, d'émettre une telle affirmation.

Mais ce qui est nouveau, et nous en sommes particulièrement heureux, c'est que vous manifestiez une rigueur pointilleuse dans la gestion des deniers de la commune, démarche à laquelle nous adhérons complètement.

Souvenez-vous de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2008 ! Le remboursement des frais de transport des élus qui s'étaient rendus aux festivités du 40ème anniversaire du jumelage Plouguerneau-Edingen-Neckarhausen était à l'ordre du jour.

Dans un souci d'équité et d'économie, l'opposition avait proposé que ce remboursement s'effectue, pour tous, sur la base du coût du transport par le car qu'avait affrété le comité de jumelage, soit **130 €**. Vous aviez rejeté notre proposition et fait voter une délibération autorisant, pour vous et deux conseillers de la majorité, l'indemnisation des frais de transports, aller et retour, par véhicule personnel sur présentation d'un état de frais, cette disposition entraînant une dépense supplémentaire d'environ **1 860 €**, financée par les contribuables.

Mais c'est du passé, et afin de vous prouver notre soutien à votre nouvelle démarche, nous vous joignons un chèque n° 3893856, sur le C.M.B. d'un montant de **35,74 €**, en règlement de la dépense correspondante à 586 tirages recto-verso, soit les 1172 impressions que vous nous reprochez, se décomposant comme suit :

Papier : 4,49€ (3,84€ la ramette de 500 feuilles)

Encre : **31,25€** (80€ pour 1500 feuilles recto-verso)

Total : 35,74€

Cependant nous constatons que la page 5 du dernier Mouez Plougerne est rédigée, pour reprendre vos termes, à des « fins strictement politiciennes ». En conséquence, et pour respecter l'éthique avec laquelle vous affirmez exercer votre mandat, nous espérons que vous aurez l'élégance de rembourser à la collectivité le coût de ladite page 5, soit environ 90€ (3000 pages sur papier glacé en quadrichromie), montant que nous vous laissons le soin d'affiner.

Vous précisez par ailleurs que vous soumettrez ce grave problème à « l'analyse juridique du cabinets d'avocats de la commune dont les conclusions seront communiquées lors du prochain conseil municipal ». Nous en prenons note, mais il serait intéressant que vous indiquiez le coût de cette consultation qui est financé par les contribuables, et que vous l'inscriviez au procès-verbal de séance.

2. Point sur l'état de la dette communale

Votre titre est trompeur car, contrairement à ce qu'il annonce, il ne fait pas « le point sur l'état de la dette communale ».

Nous le ferons donc pour vous.

- Le montant de la dette au 31 décembre 2008, indiqué dans votre compte administratif 2008 (CA 2008) est de 8,706 millions €. **Ce montant est erroné** : il a été rectifié par la Trésorerie de Lannilis, à **8,935 millions €** et nous l'avons porté à la connaissance des Plouguernéens, dans notre BOOM ! n°2, dès le début du mois de juin.

- En prenant en compte l'emprunt de **1,5 million €** que vous avez contracté à la fin du mois de mars et les remboursements des emprunts en cours effectués au 1^{er} trimestre 2009, le montant de la dette au début du mois d'avril 2009 était **supérieur à 10,3 millions €**. Nous vous rappelons qu'il était de 5,3 millions € en mars 2001 !

- Vous faites semblant de ne pas comprendre notre question sur l'incohérence que nous avons constatée dans vos comptes. Vous ne pouvez cependant pas contester que le montant de la dette qui était de 10,847 millions € dans le C.A. 2007 (p. 64), s'est réduit à 8,706 millions euros dans le C.A. 2008 (p. 63), soit une diminution de **2,141 millions euros**.

La commune a remboursé 0,338 million € en 2008. La Trésorerie de Lannilis ayant rectifiée une erreur de 0,249 million €, **il reste toujours un écart de 1,554 million € entre vos deux comptes administratifs.**

L'erreur étant humaine, nous vous demandons simplement de l'expliquer, afin d'éviter qu'elle ne se reproduise dans l'avenir, et de lever le doute sur la qualité et la justesse de vos documents administratifs !

Vous avez préféré ne pas répondre et « noyer le poisson » dans un article de 24 lignes dans votre Mouez Plougerne 2008-2009. C'est votre choix.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre APPRIOU, conseiller municipal et président d'UPVS